



HAL
open science

Le réchauffement climatique et la sécurité internationale

Jacques Fontanel

► **To cite this version:**

Jacques Fontanel. Le réchauffement climatique et la sécurité internationale. [Rapport de recherche] CESICE, Faculté de Droit, Université Grenoble-Alpes. 2022. <hal-03813266>

HAL Id: hal-03813266

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-03813266v1>

Submitted on 13 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Le réchauffement climatique et la sécurité internationale

Jacques Fontanel

CESICE, Faculté de Droit
Université Grenoble-Alpes
Octobre 2022.

Résumé : Sans une action volontariste des hommes, le réchauffement climatique pose la question de la survie de l'humanité d'autant que l'innovation technologique ne peut pas résoudre toutes les questions sociétales et sociales immédiates sans soutien scientifique volontariste des puissances publiques. Il apparaît nécessaire de modifier les règles du jeu de la globalisation mondialiste du marché, par la mise en place d'une révolution verte qui ne pourra pas se développer sans sécurité internationale, une plus grande justice sociale et l'application des règles du « catastrophisme éclairé ». Les intérêts financiers immédiats s'opposent à l'intérêt collectif d'un futur proche. Dans un univers d'économie de marché dominé par la finance internationale, les Etats ont de grandes difficultés à préparer l'avenir inquiétant du réchauffement climatique en présence d'actifs énergétiques importants qu'il faudrait stériliser. Plus inquiétant, ils sont eux-mêmes parfois dirigés de fait par une oligarchie qui, sous couvert de démocratie, institue une ploutocratie, plutôt sensible à l'action des lobbys, notamment ceux qui veulent prolonger le marché des ressources énergétiques fossiles. La troisième révolution industrielle pose la question du mode de production et de consommation actuel qui, dans un avenir proche, conduit à l'essor de catastrophes écologiques naturelles, à la raréfaction des ressources et à l'insécurité permanente généralisée.

Summary: Without a voluntary action of the men, the global warming raises the question of the survival of the humanity especially as the technological innovation cannot solve all the immediate societal and social questions without voluntary scientific support of the public powers. It appears necessary to modify the rules of the game of the global market globalization, by the implementation of a green revolution which cannot develop without international security, a greater social justice and the application of the rules of the "enlightened catastrophism". Immediate financial interests are opposed to the collective interest of the near future. In a market economy dominated by international finance, states have great difficulty in preparing for the worrying future of global warming in the presence of important energy assets that should be sterilized. More worryingly, they are sometimes themselves de facto led by an oligarchy which, under the guise of democracy, institutes a plutocracy, rather sensitive to the action of lobbies, especially those who want to extend the market of fossil energy resources. The third industrial revolution raises the question of the current mode of production and consumption which, in the near future, will lead to the rise of natural ecological disasters, to the rarefaction of resources and to generalized permanent insecurity.

Réchauffement climatique, sécurité internationale
Global warming, international security

Le réchauffement climatique peut se définir comme la modification significative du climat de la Terre, caractérisé par un accroissement de la température moyenne à sa surface, de l'ordre de 1 degré Celsius depuis l'âge préindustriel, avec une accélération du mouvement ces trois dernières décennies d'une globalisation effrénée. Il existe encore une polémique scientifique entre ceux (de moins en moins nombreux) qui estiment qu'il s'agit d'un cycle naturel qui a suivi la période froide jusqu'au XVIIIe siècle, et ceux qui accusent les activités humaines secrétant du carbone dans l'atmosphère, comme les énergies fossiles, la production industrielle, les transports, la surconsommation ou la déforestation d'en être directement responsable. Les effets indirects de ce changement conduit à aggraver la sécheresse, la montée des océans, l'essor des ouragans, l'épuisement des sols arables conduisant à une pénurie alimentaire ou des migrations de grande importance, en centaine de millions d'individus. Si la température franchit le seuil de 1,5 degré, une cascade d'événements climatiques d'une grande violence inouïe est susceptible de décimer les écosystèmes et de modifier les conditions de vie humaine.

Dans ce contexte, la sécurité internationale sera mise à rude épreuve, avec l'essor de la violence, de la pauvreté, de la précarité et des guerres. La sécurité nationale ne se limite pas au potentiel des seuls conflits militaires. Elle englobe les questions de sécurité des citoyens comme le potentiel d'autonomie alimentaire, la capacité d'indépendance face aux questions de santé ou le potentiel technologique de l'économie digitale. Le type de développement économique de ces deux derniers siècles sera nécessairement remis en question, sauf à trouver de nouvelles voies qui n'apparaissent pas aujourd'hui si évidentes, comme le recours à la sobriété (ce qui impliquerait une réduction drastique des inégalités), la décroissance ou l'appel à de nouvelles technologies moins consommatrices de ressources rares.

L'essor des raretés

L'humanité a toujours été concernée par l'accès à l'eau, à la terre et à toutes les ressources disponibles, en fonction de son niveau de développement. Mais aujourd'hui la question se pose avec encore plus d'acuité au regard de l'épuisement des sols, la démographie galopante, la pollution industrielle et une surconsommation inquiétante mal contrôlée. La sécurité climatique n'est toujours pas suffisamment prise en compte par les Etats et les firmes multinationales, dont les intérêts économiques, toujours soutenus par une communication forte et sans égale face aux mouvements contestataires dépasse le danger de demain

au profit d'un PIB ou de productions d'aujourd'hui sans regard suffisant sur ceux de demain. La disparition d'îles comme les Maldives, les îles Salomon, les Palaos, Fidji, Micronésie, Tuvalu, Seychelles, Kiribati, Cook, Bora Bora, Tahiti ou Marshall est inéluctable d'ici à moins d'un siècle si rien n'est fait. La plupart des pays asiatiques seraient aussi concernées, notamment le Bangladesh, le Vietnam, l'Inde (Bombay), la Birmanie, ou le Japon. Les pays supposés moins développés demandent aux Etats les plus industrialisés de faire l'effort principal de réduction des émissions de carbone, mais il y a dans cette demande un manque de responsabilité climatique difficilement acceptable au regard des enjeux et des risques potentiels. Aujourd'hui, les trois plus grands pollueurs en carbone au monde sont les plus grandes puissances, Etats-Unis, Chine, Europe. Les questions environnementales sont aussi essentielles à la survie des hommes et elles pourraient engendrer des conflits interétatiques futurs, au regard du caractère parfois international des pollutions et de leurs transmissions vers des pays voisins. Le réchauffement de la planète pose d'ailleurs un problème mondial que chaque Etat ne peut régler seul, car en matière d'écologie et d'environnement, les frontières n'existent pas et l'effort des uns peut être contrarié par les intérêts mineurs des autres. Il est sans doute urgent de transformer les systèmes de production polluants et les comportements généralisés du consumérisme.

C'est sur le plan des inégalités économiques, fondées sur le colonialisme, la domination économique d'une oligarchie dominante et triomphante et sur une absence de démocratie économique mondiale qu'il faudrait agir. De fait, les grands gagnants de cette pollution globale restent des propriétaires, les actionnaires, les dirigeants d'entreprise qui, au nom de la concurrence, ne cherchent pas à réduire les effluves mortels de leurs activités économiques mais veulent accroître encore et toujours leurs profits. La course à la cupidité s'est installée comme une épreuve sportive, à celui qui peut engranger des fortunes en milliards de dollars pour témoigner de sa puissance et de ses capacités exceptionnelles de gestionnaires, capacité qui ne sert d'ailleurs qu'à lui et la plupart du temps au détriment des autres.

Au début du XIXe siècle, Joseph Fourier, John Tyndall et Svante Arrhenius avaient déjà mis en évidence l'importance des émissions de dioxyde de carbone sur le réchauffement climatique. En 1977, le rapport *Changing Climate* du groupe JASON, commandé par Jimmy Carter, informe des risques à horizon 2035 de ces émanations. En 1988, la création du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) par l'Organisation Météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement confirme ces évolutions et cherche à identifier les solutions possibles et

propose des analyses scientifiques qui viendraient soutenir les négociations internationales interétatiques sur les effets délétères de certaines productions sur le climat. Il ne s'agit pas seulement de protéger l'environnement. Il s'agit de modifier profondément le système économique et les modèles de développement d'aujourd'hui. Le sauvegarde de l'humanité est d'abord un problème politique, avec une remise en cause des pouvoirs en place, et du type d'activités de gestion des entreprises impliquées par la société de consommation. Tous les pays et tous les individus ne sont pas également concernés par les violences de la nature à venir, qui déboucheront aussi sur des problèmes humains dont l'amplitude, nécessairement forte, est parfois terrifiante, non pas pour les générations d'aujourd'hui, mais pour leurs enfants.

Le sixième Rapport du groupe d'experts du GIEC démontre que le climat change partout sur Terre et l'activité humaine en est, sans aucune équivoque, hautement responsable, avec des effets irréversibles compte tenu de l'état de la science d'aujourd'hui. En 2030, la température de la planète va augmenter de 1,5°C, soit 10 ans avant les précédentes prévisions, qui provoque des effets irrémédiables sur la fonte des calottes glaciaires. Dans son scénario le plus pessimiste, ce réchauffement devrait dépasser les 3,3 degrés Celsius, avec la disparition de plusieurs terres et îles. Au rythme actuel, le réchauffement climatique serait déjà très conséquent, de l'ordre de 2,7°C à la fin de ce siècle¹. Le GIEC insiste sur la mise en place rapide d'une énergie sans émission de carbone, d'un régime alimentaire moins carné, de l'isolation des bâtiments, des moyens de transports électriques, de l'utilisation sensée du télétravail et de la lutte généralisée contre le gaspillage². Le temps est compté, d'autant que les effets du carbone et des effets de serre sont définitifs.

Les Etats et les entreprises ne font pas les efforts suffisants pour empêcher cette évolution catastrophique, avec une réduction des aires habitables (un milliard d'habitants des zones côtières seront directement menacés en 2050) un essor des maladies, une dégradation de la qualité de l'air, un taux de morbidité en essor, une disponibilité réduite des biens alimentaires et de l'eau potable, une pauvreté et une précarité accrues pour un tiers de l'humanité. Les gouvernements n'ont pas encore pris la mesure de l'urgence de l'action, même si quelques efforts, bien insuffisants cependant, ont été entrepris et les engagements

¹ Vie Publique *Rapport 2022 du GIEC : une nouvelle alerte face au réchauffement climatique*, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284117-rapport-2022-du-giec-nouvelle-alerte-face-au-rechauffement-du-climat>, République Française.

² République Française, *Rapport du GIEC d'avril 2022 : quelles solutions face au réchauffement climatique ?*, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284713-nouveau-rapport-du-giec-des-solutions-face-au-rechauffement-climatique>,

de la Cop26 (à Glasgow) ne sont toujours pas respectés, notamment pour doubler les budgets relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique afin de préserver le milieu naturel et sa diversité, de favoriser l'agroécologie, d'améliorer la gestion de l'eau et de toutes les ressources naturelles, sur le court et le long termes. Or, le rapport du GIEC souligne que l'Humanité dispose de moins de trois ans pour inverser la courbe de la pollution carbonée et engager une stratégie d'atténuation rapide des effets délétères de gaz à effets de serre. Cette dimension est omise dans les comptes-rendus de plusieurs gouvernements pourtant interpellés sur leur capacité à endiguer et trouver des solutions pérennes à une situation qui inquiète tous les scientifiques. Cependant, le lobbying très actif des firmes multinationales pour retarder la mise en place du processus s'avère suffisamment efficace pour constater une forme d'immobilisme. Comme le disait Edgar Faure, « voici que l'immobilisme avance, nous ne savons pas comment l'arrêter ».

Le rapport Blanchard-Tirole³ souligne qu'il existe un décalage important entre l'inquiétude populaire face au réchauffement climatique et le refus individuel marqué des citoyens de faire l'effort nécessaire pour engager le pays vers une transition écologique nécessairement coûteuse, notamment en termes de mode de vie. Les propositions de décisions conduisant à une modification des modes de vie ne sont pas toujours bien reçues, d'autant que la difficulté à déterminer les coûts-avantages des mesures dans le temps et dans l'espace ne facilite guère une adhésion ferme des citoyens au regard des actions de lobbying des sociétés proches du pouvoir pour valoriser ou dévaloriser les solutions possibles. Des films comme Goliath ou Inside Job ont mis en évidence ce type de corruption de l'information en vue de résultats commerciaux importants. La fiscalité, souvent jugée excessive par les contribuables, est parfois accrue par les gouvernements sur le principe de la capacité de certaines de ses composantes à lutter contre le changement climatique, mais dans ce cas la visibilité de sa mise en place est plus recherchée que sa réelle efficacité comparative à d'autres solutions.

Plusieurs voies d'action sont examinées. D'abord, l'urgence climatique est soulignée clairement et les progrès technologiques susceptible d'en réduire les effets, ceteris paribus, restent incertains, même si quelques progrès ont déjà été réalisés, sans savoir pour autant s'ils seront les plus efficaces dans un plus long terme, compte tenu de leurs coûts ou de leurs impasses potentielles. Une approche holistique

³ Blanchard, O., Tirole, J. (2021), Les grands défis économiques, Rapport de la Commission internationale, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport_les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf

est nécessaire, car si la tarification carbone est, sans réserve, nécessaire, elle ne suffira pas.

- La tarification du carbone encourage quotidiennement les comportements écologiques et elle incite au développement de nouvelles technologies plus propres et moins carbonées. Dans ce cadre, les recours obtenus par les lobbys aux exonérations et aux subventions aux combustibles fossiles doivent être fermement refusés. En revanche, les citoyens qui en supportent le coût dans le cadre des taxes et impôts indirects doivent être protégés, notamment pour les ménages modestes.

Il en résultera des coûts supplémentaires qui mettent à mal des positions concurrentielles internationales des entreprises et des productions nationales. Dans ce cadre, pour éviter la délocalisation vers des pays pratiquant un dumping environnemental, une tarification douanière doit être mise en place face aux pays ou entreprises qui ne supportent pas le coût de cet ajustement carbone aux frontières. L'innovation technologique en faveur d'une économie verte serait encouragée, par l'augmentation du prix de production du carbone, à condition toutefois de conduire simultanément une politique sociale adaptée.

- Des subventions peuvent être proposées pour certaines activités désireuses de s'engager dans la voie d'une décarbonisation partielle ou totale (à terme) de leurs activités. Cependant, ces opérations doivent être très surveillées pour éviter les actions des lobbys capables d'intervenir auprès des responsables politiques pour disposer d'une réglementation favorable à leurs intérêts. Dans ce contexte, des organismes indépendants, nationaux et/ou européens, pourraient être créés et sollicités afin d'éviter les gaspillages, les informations tronquées ou les abus de pouvoir des campagnes de communication publicitaires. Il s'agirait aussi de fournir des informations scientifiques aux citoyens sur les moyens financiers et humains mis en œuvre pour réduire substantiellement les effets du réchauffement climatique.

- La recherche-développement fondée sur les solutions économiques intéressantes pour lutter contre la carbonisation doit recevoir une aide financière spécifique, ciblée et normée d'importance. Un organisme européen pourrait être mis en place, avec des moyens financiers conséquents, destiné à financer des projets de recherche et développement à haut risque et à haut potentiel.

- La France ne peut, seule, engager une politique de changement climatique car ses effets seraient un affaiblissement significatif de son économie, pour une incidence peu significative, sur les effets de serre mondiaux. « Elle peut adopter une attitude exemplaire et montrer que des progrès peuvent être accomplis, exercer une pression sur les autres pays au moyen de l'ajustement carbone aux frontières, promouvoir des

innovations technologiques et des mesures novatrices qui bénéficieront aux pays pauvres, et jouer un rôle intellectuel majeur dans l'élaboration d'accords internationaux efficaces »⁴. On peut constater que la question sécuritaire n'est pas abordée, comme si l'analyse ne valait que pour la décennie à venir, toutes choses égales par ailleurs. Il est simplement mis en avant le caractère collectif au niveau mondial de l'action de réduction de l'effet de serre et à espérer un comportement honnête de tous les acteurs économiques pourtant trop souvent concernés par des objectifs personnels de court terme. Dans le système actuel privilégier l'intérêt personnel, le recours au service public n'est sollicité que lorsque les activités ne sont pas rentables directement. Aujourd'hui, il est important de changer de paradigme et d'investir dans les énergies renouvelables. Cependant, les fonds de pension (20 % des fonds propres et 40% des titres des sociétés américaines), aux actions hautement spéculatives, qui devraient commencer à évaluer à la baisse les compagnies pétrolières, conservent un goût immodéré pour les dividendes issus des bénéfices privatisés des firmes productrices et distributrices d'énergie carbonées. Dans ce cadre, l'intérêt financier immédiat est privilégié par rapport à l'intérêt collectif. Il faudrait alors supprimer la frontière entre les pratiques productives et commerciales et les performances financières moralement et socialement correctes. Le capitaliste vendra la corde qui servira à le pendre, disait Lénine.

Les actions entreprises

Plusieurs organismes internationaux et nationaux ont été mis en place pour encadrer cette stratégie de lutte contre le réchauffement climatique. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)⁵, comprend aujourd'hui 177 Etats membres, en vue de prévenir les activités humaines dangereuses pour le système climatique, en cherchant à la fois à éviter « toute perturbation anthropique dangereuse » afin de permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement tout en garantissant le développement économique durable et la production alimentaire pour tous. Chaque Etat membre se doit de fournir des rapports réguliers sur leurs politiques climatiques au regard du Protocole de Kyoto (2005) et de l'Accord de Paris (2016). La COP (Conférence des Parties de la CCNUCC) analyse les évolutions climatiques et les politiques mises en place pour protéger la planète et le développement économique des pays en développement.

⁴ Ibid. p.15.

⁵ *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 1992, https://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/application/pdf/convfr.pdf,

Il cherche aussi à établir des partenariats avec des acteurs non-étatiques qui partagent les valeurs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Le Pacte de Glasgow⁶, adopté durant la COP, qui devait notamment consacrer la fin définitive de l'utilisation du charbon, n'a pas été un succès, notamment du fait des positions indiennes et chinoises qui ont fait modifier le texte par une phrase sibylline déclarant un effort d'accélération en faveur de la réduction de l'énergie au charbon sans système de capture et des subventions publiques aux énergies fossiles.

La souveraineté des Etats reste bien ancrée dans les esprits, en vue de leurs propres intérêts, sans référence à l'avenir de l'humanité. La recherche continue d'un accroissement du PIB⁷ recèle du même mode de pensée. Il faut produire pour témoigner de sa capacité de production et de consommation, sans aucune référence aux questions patrimoniales de l'humanité ou à aux conséquences des systèmes productifs sur l'environnement d'aujourd'hui et de demain. L'économie du « casino » s'est propagée dans l'ensemble du système de la globalisation économique, à l'exemple de la finance internationale à la recherche ininterrompue de la rentabilité maximale de court terme de leurs opérations financières. Peu importe l'avenir long, il s'agit de développer une économie qui s'inscrit dans l'intérêt et la cupidité personnelles sans référence à la situation de leur environnement humain et physique. Plusieurs initiatives citoyennes ont été engagées, mais les ONG ne sont pas avares de stratégies politiques et commerciale, tant la plupart des plus importantes d'entre elles dépendent de subventions publiques⁸.

Quelques rapports internationaux et nationaux ont proposé des évolutions, mais ils ne remettent quasiment jamais en cause les structures du système politico-économique qui gouverne aujourd'hui le monde. La question d'une "responsabilité commune mais différenciée" des traités en vigueur semble acquise, mais elle est difficilement applicable dans les faits. Le soutien financier des pays développés demeure très insuffisant. Cette situation accentue encore le clivage Nord-Sud et la méfiance accrue de l'Afrique à l'encontre du monde occidental industrialisé et aveuglé par une violente cupidité à l'encontre des pays les plus pauvres. Cependant, si la responsabilité d'origine des

⁶ *Pacte de Glasgow*, 2021, <https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/12/Outcomes-French-FR-COP26-Presidency-Outcomes-The-Climate-Pact.pdf>,

⁷ Guilhaudis, J-F., Fontanel, J. (2019) Les effets pervers de l'usage du PIB pour la décision politique et les relations internationales. Comment en sortir ? *Annuaire Français des Relations Internationales*, AFRI, 2019.

⁸ Bensahel-Perrin, L., Fontanel, J., Corvaisier-Drouart, B. (2009), *Les organisations non gouvernementales ; ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire*, L'Harmattan, Paris.

pays développés est bien acceptée dans le paysage international, les pays émergents ne respectent pas toujours les contraintes nécessaires à l'action collective en développant des industries consommatrices d'énergies fossiles, en estimant, comme l'Inde et la Chine, que pour développer leur économie ils s'arrogent le droit d'utiliser les mêmes procédés que ceux des pays qui se sont développés durant le XXe siècle. En outre, les Etats les plus sensibles au réchauffement climatique, souvent des PMA (Pays les moins avancés) ne sont pas non plus les plus coupables dans ces violences environnementales.

La lutte contre le réchauffement climatique, enjeu incontournable de la sécurité internationale et donc nationale, implique une profonde révolution intellectuelle et économique des modèles en place et une restructuration aléatoire de la puissance des Etats et des firmes multinationales dans le monde contemporain. La rareté est un facteur absolu et relatif à la fois, car elle dépend aussi des contextes physiques et sociétaux. L'absence d'air pur n'était pas un phénomène physique au départ, elle peut le devenir si elle est systématiquement polluée dans une région donnée. L'obsolescence programmée conduit aussi à de nouvelles formes de rareté, témoignant de son caractère relatif.⁹ La rareté peut être immédiate, mais aussi future, elle est pour l'instant principalement sociétale, fondée sur des inégalités sociales, la violence ou la paix, les territoires privilégiés ou peu hospitaliers. Ces situations sont au cœur des différends, des conflits et des guerres contemporaines¹⁰. Le réchauffement climatique exacerbe les risques de conflit, notamment si du fait de la sécheresse les denrées alimentaires venaient à manquer, produisant de fortes migrations. Malthus estimait que pour combattre la surpopulation était alors combattue par une misère mortifère, la chasteté ou la guerre. Si, chaque humain a aujourd'hui de quoi vivre sur la planète, avec une meilleure répartition des consommations (car plus de 850 millions de personnes sont aujourd'hui encore sous-alimentées selon l'ONU, la surexploitation actuelle des ressources conduit inéluctablement à un essor de la rareté relative d'abord, absolue ensuite¹¹. Ces nouvelles raretés dans le monde constituent des facteurs puissants de guerres. Pour accroître la sécurité mondiale, il est nécessaire de redéfinir son contenu¹². La mondialisation de l'économie a rendu presque toutes les économies nationales

⁹ Fontanel, J. (2005), Rareté et paix internationale. Une analyse économique. *Annuaire Français des Relations Internationales*. Hal-02065850.

¹⁰ Fontanel, J. (2019), Différends, conflits et guerres économiques. *Paix et Sécurité Européenne et Internationale*, PSEI, Unice, 2019, n° 11 - <http://revel.unice.fr/psei/index.html>, hal-02017498

¹¹ Nations Unies (2020), *Paix, dignité et égalité sur une planète saine : éliminer la pauvreté*, <https://www.un.org/fr/global-issues/ending-poverty>,

¹² Fontanel J. Corvaisier-Drouart B. (2014) "For a general concept of economic and human security", in *The evolving boundaries of defence : an assessment of recent shifts in defence activities*, Emerald, Bingley, U.K.

dépendantes des autres, ce qui accroît le degré de précarité de l'économie en cas de conflit. La sécurité intérieure d'un pays, la sécurité nationale et même la sécurité internationale sont aujourd'hui interrogées par la sécurité de la Terre et du genre humain. La pauvreté d'un pays conduit aux migrations, la pollution de l'air d'une région concerne l'ensemble des territoires avoisinants, le réchauffement climatique et ses effets délétères concernent la sécurité de tout le monde, mais principalement celles des générations à venir. Les questions de sécurité économiques et environnementales deviennent au moins aussi importantes dans le moyen et long terme que la sécurité militaire des prédatons et invasions. Il s'agit de développer le concept de sécurité humaine, fondée sur des comportements non-violents, la satisfaction des besoins alimentaires vitaux et le respect des droits humains, ce qui implique une approche politique pluridisciplinaire dans l'équation de la sécurité internationale. La compétition des Etats sur le PIB laisse peu de place à la prise en compte du bien-être à long terme, malgré quelques indices disponibles comme l'IDH (Indice de développement humain). Le souci de l'ONU est surtout d'éviter les guerres, avant de se préoccuper de la faim dans le monde. La sécurité humaine ne devrait pas être fondée que sur les individus et leurs intérêts particuliers. Il faut éviter que la liberté de la république ne soit que la liberté des propriétaires des esclaves, comme le disait Lénine. La sécurité ne concerne pas seulement les individus sur leurs territoires, mais l'oekoumène prise dans son ensemble.

De fait, sans une intervention sérieuse des Etats dans leur ensemble, les migrations vont transformer la géographie politique, religieuse et économique de l'ensemble des territoires. Il sera difficile de refluer les personnes qui ne trouvent plus de possibilité de survivre dans leurs régions de naissance, notamment pour des raisons hydro-climatique ou de canicules répétées, d'autant que la responsabilité de cet état de fait incombera nécessairement aux pays les plus industrialisés et aux grandes firmes multinationales qui ont pris le pouvoir au sommet des Etats en empêchant l'apparition de nouvelles formes de croissance. La recherche du profit à court terme est devenue létale. Les réfugiés « climatiques » n'ont pas de statut particulier reconnu par le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), mais ils vont bouleverser le monde et la violence pourrait naître d'un refus d'accueil, non seulement pour la survie, mais aussi pour vivre selon les rites, la religion et les modes de vie du nouveau réfugié. La question de leur statut se posera obligatoirement, avec la crainte d'un calamiteux remplacement qui laisse supposer un monopole civilisationnel des territoires et de la géographie mondiale.

Avec la hausse du niveau des mers, la raréfaction des ressources en eau potable, les canicules, la dégradation des sols et les catastrophes naturelles, de grandes villes, notamment asiatiques, mais aussi New York, sont menacés. Tous les Etats vont en subir des conséquences ; mais selon des effets inégaux au niveau de leur violence. Quelques organes ou concerts internationaux se sont préoccupés de cette question (Initiative Nansen, Platform on Disaster Displacement, Pacte mondial sur les migrations, l'Accord de Paris ou autres organismes nationaux de nombreux pays), mais cette diversité ne permet guère la mise en place d'une action collective unitaire et pérenne. Or, les migrations vont poser des problèmes sécuritaires importants, susceptibles de remettre en cause la stabilité politique et économique des pays d'accueil, et ce faisant de toutes les instances de coopérations internationales. La relation sécurité et immigration est aujourd'hui pleinement politique. Non seulement l'humanité aura affaire avec un changement de paradigme industriel et économique, mais elle le risque de le faire dans des conditions d'exclusion, de conflits, de dénis et de violences. La globalisation qui a permis surtout aux firmes multinationales d'accroître les inégalités, va exploser, avec l'action des grandes puissances qui appliqueront alors des politiques mercantilistes lorsque leurs intérêts seront en jeu., avec un retour fort de la xénophobie et des pouvoirs forts, dits souvent à tort « populistes » fondés sur des structures d'inégalités économiques, un contrôle strict des frontières et un contrôle sévère de la démographie.

L'Organisation des Nations Unies souhaite faire évoluer la définition de la sécurité internationale vers une conception moins fondée sur la puissance militaire, contrairement à ce qu'elle a longtemps proposé, notamment lors de la guerre froide. Cependant, les membres du Conseil de sécurité ne s'entendent guère sur une conception consensuelle, au gré de leurs propres conflits extérieurs et des contraintes internationales du moment. La Charte des Nations Unies engage ses membres à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à défendre les droits fondamentaux de l'homme et de la femme, de soutenir le progrès des citoyens en toute tolérance et de respecter la dignité et l'égalité des droits de la personne humaine. Cependant, les membres du Conseil de Sécurité, les grandes puissances, manifestent fréquemment leur veto dans les interventions éventuelles de l'ONU dans un conflit guerrier de ses membres.

Aujourd'hui, l'élargissement du concept de sécurité ne fait pas l'objet d'une position collective unanime, notamment pour les Etats qui réfutent les ingérences dans les affaires intérieures nationales. Plusieurs

principes ont été réaffirmés en 2012¹³, concernant notamment le droit des êtres humains de vivre libres, dans la dignité, à l'abri de la famine ou de la pauvreté, le droit à la défense nationale comme une opération de défense préventive sans appel à la force ou aux menaces armées, la recherche de la paix dans le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Le développement économique durable doit constituer un objectif fondamental. Un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies¹⁴ pour la sécurité humaine a été mis en place dont les objectifs outrepassent une conception militaire. Cependant, il n'exerce qu'un rôle secondaire dans la voix d'une conception purement militaire du concept de sécurité.

Avec la notion de sécurité humaine, introduite dans le Rapport sur le développement humain de 1994, l'ONU s'est surtout préoccupé des droits individuels et de la protection des civils dans les conflits armés, alors que la létalité des questions économiques, sociales et environnementales présentes ou futures ne sont toujours pas suffisamment prises en compte. Pourtant, dans le domaine du réchauffement climatique, la sécurité collective et individuelle commence déjà à se poser, mais surtout engage la planète vers des situations irréversibles qui plantent le décor de nombreux conflits létaux à venir. Plusieurs organisations internationales concernées par la sécurité ont sollicité et diffusé des rapports de recherche sur l'importance du climat sur la sécurité militaire dans les années à venir et l'essor des griefs qui pourraient en résulter entre les Etats et à l'intérieur des pays¹⁵. Dans ce cadre, peu d'armées nationales, notamment la France, sont préparés face aux conflits potentiels engendrés par les questions écologiques du réchauffement climatique d'aujourd'hui et de demain¹⁶. Les guerres de l'énergie ou des ressources naturelles et alimentaires sont prévisibles face la désertification des sols ou la disponibilité des terres rares¹⁷. L'utilisation concurrentielle des fleuves traversant les frontières politiques posent des problèmes

¹³ Moens, A. (2022), La prise de décision climatique : un enjeu de sécurité internationale. Mémoire ILERI, Université Grenoble-Alpes. Septembre.

¹⁴ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, Qu'est-ce que la sécurité humaine ? <https://www.un.org/humansecurity/fr/what-is-human-security/>.

¹⁵ Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, "*Sécurité planétaire*" : les conséquences du changement climatique sur la sécurité, 2019

<https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2019/12/10/securite-planetaire-les-consequences-du-changement-climatique-sur-la-securite/index.html>.

Bremberg Niklas, "European regional organizations and climate-related risks : EU, OSCE and NATO", *Stockholm International Peace Research Institute*, 2018.

¹⁶ Assemblée nationale (2019), Dérèglements climatiques et conflits, Rapport N° 3813, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/115b3813_rapport-information

¹⁷ Guilhaudis, J-F. Fontanel, J. (2021) Les " terres rares " et autres matériaux critiques et stratégiques, au coeur des conflits de demain ?. Paix et sécurité européenne et internationale. Nice.

importants comme la gestion hydraulique du Nil entre le Soudan et l’Égypte ou celle du Gange entre l’Inde et le Bangladesh, ou encore la pollution de la vallée de la Ferghana entre l’Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan.

L’eau est indispensable à chaque homme ; comme l’air elle est nécessaire à sa survie. Il est possible de dégager quatre utilisations de l’eau : l’accès au quotidien ; la politique de l’eau à l’intérieur des États souverains, dans la réalisation de choix négociés entre les consommations de groupes sociaux hétérogènes ; l’hydro-politique entre les États concernant des régions parcourues par des zones aqueuses à partager, et enfin la politique globale de l’eau dans le cadre d’une réflexion collective. Dans ce contexte, elle a parfois été présentée comme appartenant au patrimoine intouchable de l’humanité. En son absence, le système humain dépérit et meurt. Avec l’augmentation de la consommation d’eau douce mondiale et le réchauffement climatique, de nombreuses régions du monde sont affectées par une rareté croissante d’un élément essentiel à la survie de l’homme individuel et de la société qu’il forme avec ses congénères. La crise de l’eau est imminente, elle provoque à la fois et successivement des inondations et des sécheresses destructrices des systèmes de production et des écosystèmes aquatiques. 17 pays représentant un quart de la population mondiale connaissent le « stress hydrique ». Le commerce de l’eau courante commence même à se développer dans les pays riches, selon des formes diverses, selon le degré de dégradation des écosystèmes et de la qualité spécifique réelle ou supposée des eaux disponibles pour les ménages. L’accès à l’eau peut déboucher sur des conflits interétatiques, des migrations incontrôlées et non acceptées, des violences civiles, des inondations et l’accroissement des inégalités sociales. L’eau est un enjeu essentiel de sécurité et le changement climatique va potentiellement provoquer de nombreux conflits régionaux, qu’il conviendrait de résoudre par une concertation appropriée et suffisamment rapide¹⁸.

¹⁸ Shiva, V. (2003), *La guerre de l’eau. Privatisation, pollution et profit*, L’Aventurine.
- Smith, R., Fontanel, J., 2008. International security, defence economics and the powers of nations. *War, peace and security*, 6, p.37à52.
- UNESCO (2013), Aucun signe de futures guerres de l’eau, Planète Science ; Vol. 11, n°1. <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/resources/periodical/a-world-of-science/vol-11-n-1/in-focus-water-cooperation/water-wars/>
- Wolf, A. (1998) ; While water wars may be a myth, the connection between water and political stability certainly is not ». « *Conflict and Cooperation along International Waterways, Water Policy*, 1(2)»
- Fontanel, J., 2016. La sécurité économique et sociétale : pour une conceptualisation humaniste multidimensionnelle. *PSEI, Paix et Sécurité Européenne et Internationale*, (3)
- Fontanel, J. (2021), L’importance géopolitique croissante de l’eau. *Pax Economica*, hal-03107729

De même ; la propriété des terres arables va sans doute poser aussi de nouveaux problèmes, comme en témoignent l'achat de terres par les Etats du Golfe Persique en Afrique principalement qui représente aujourd'hui une superficie supérieure à celle de la France, une situation explosive à terme concernant l'approvisionnement alimentaire des populations autochtones et les fragilités de structures de gouvernances des Etats impliqués. La perte de contrôle sur les terres d'un pays au bénéfice d'un autre Etat présente un terreau très favorable aux émeutes de la faim, aux conflits interétatiques concernant le système productif national, à l'essor d'une xénophobie exacerbée conduisant à des luttes armées, et au développement de formes de terrorisme face à la violence du potentiel d'accaparement de la production nationale par une propriété privée étrangère tournée vers l'exportation.

Certains Etats se proposent déjà de porter plainte devant la Cour Internationale de Justice contre les Etats qui émettent des émissions de gaz à effet de serre violant leur intégrité territoriale, du fait de la montée inexorable des eaux qui menacent leur survie, même si le consentement de tous les Etats concernés semble difficile à réunir. Le réchauffement climatique est un facteur potentiel de graves conflits même si les grandes puissances industrielles insistent plus sur le défi économique mondial qu'il pose plutôt que d'aborder ses risques stratégiques et militaires. En 2009, à l'instigation des Etats insulaires du Pacifique notamment, l'Assemblée générale des Nations Unies a fourni une expertise sur le sujet témoignant que le changement climatique était un facteur important de menaces sur la sécurité internationale et la paix¹⁹. En 2011, le Conseil de Sécurité de l'ONU. En 2011, le Conseil de Sécurité relève que ce réchauffement climatique constitue un défi à relever s'il conduit à affaiblir la sécurité internationale²⁰. Cependant, en 2013, la Chine, l'Inde et la Russie, soutenues par une centaine de pays en développement, ont manifesté leur opposition à ce que le Conseil de Sécurité des Nations Unies se saisisse du changement climatique. Cependant, peu d'analyses ont été engagées par cet organisme dominant de l'ONU sur cette question. Le Conseil de sécurité n'est pas toujours efficace pour prévenir des conflits dont ils sont souvent l'un des protagonistes. Sur la question du réchauffement climatique, la responsabilité de ses membres est sans

¹⁹ Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire Général : Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité*, 11/09/2009, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/509/47/PDF/N0950947.pdf?OpenElement>,

²⁰ Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Compte-rendu de la 5663ème séance*, 17/04/2007, Moens, A. (2022), La prise de décision climatique : un enjeu de sécurité internationale. Mémoire ILERI, Université Grenoble-Alpes. Septembre.

aucun doute fortement engagée, ce qui limite son domaine d'action, même s'il reconnaît qu'elle aura des effets délétères fondées sur les flux migratoires et la rareté relative des ressources naturelles et énergétiques durables.

En juillet 2020, Conseil de Sécurité a organisé un débat sur le lien entre changement climatique et sécurité, qui est suivie par la création d'un Groupe Informel d'Experts (GIE) sur les risques du réchauffement climatique pour la paix et la sécurité. En mars 2021, un débat ouvert a été proposé par les Etats-Unis sur les conflits et la sécurité alimentaire²¹. Fin 2021, une initiative contraignante, soutenue par 113 États Membres, concernant l'intégration systématique des risques de sécurité liés au climat dans le travail de prévention et de gestion des conflits auprès du Conseil de Sécurité semblait constituer une avancée considérable sur le sujet. Cependant, la Russie (suivie par l'Inde, la Chine s'étant abstenue) a choisi d'exercer son droit de veto à une initiative, en soutenant qu'il ne fallait pas transformer une question scientifique en une proposition politique²² et détourner l'attention sur les sources fondamentales des conflits qui pèsent sur l'Occident peu soucieux des guerres qu'il entreprend avec leurs conséquences néfastes sur l'environnement. L'Inde et la Chine ont affirmé, selon des attendus légèrement différents, que les pays développés étaient les principaux responsables du réchauffement planétaire et qu'il fallait qu'ils s'engagent eux-mêmes à prendre leur responsabilité pour aider financièrement les pays en développement et les Etats insulaires à faire face aux conséquences de ce dérèglement climatique, pour un financement estimé à 1000 milliards de dollars en urgence selon l'estimation de l'Inde. Les logiques des pays émergents sont en opposition directe avec celles des pays développés. De ce fait, l'Organisation des Nations Unies est immobilisée par un fonctionnement interne qui accorde trop de poids aux grandes puissances, au point de leur accorder à titre individuel un droit de veto qu'aucun autre pays ne dispose, bien entendu²³. Les pays développés ne peuvent guère donner de leçon aux autres pays en termes d'action climatique. Enfin, le discours sécuritaire sur le réchauffement climatique laisse supposer la remise en cause partielle de la souveraineté nationale, ce qui heurte directement tous les pays émergents qui souhaitent, au fond, un nouvel ordre politico-économique mondial. Il ne faut pas considérer le changement

²¹ Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Conflict & Food Security - UN Security Council Open Debate, mars 2021*, <https://www.youtube.com/watch?v=xORbIGef4Mo>,

²² Conseil de sécurité des Nations Unies, *Couverture de la 8926ème séance*, 13/12/2021, <https://www.un.org/press/fr/2021/cs14732.doc.htm>,

²³ Cousins Stephanie, "UN Security Council: playing a role in the international climate change regime?", *Global Change, Peace & Security*, n°25, 2013

climatique comme un simple problème environnemental, sans en analyser les situations économiques et géopolitiques qu'il modifie profondément à terme.

Que peut-on faire ?

En 2007, l'Europe avait semblé avoir pris de l'avance sur les Etats-Unis, en proposant le plan 20-20-20. Les Etats membres devaient accroître leur efficacité énergétique, réduire des émissions de gaz à effets de serre et augmenter la production d'énergie renouvelable de 20 % avant 2020, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur de cette proposition. Aujourd'hui, par la Directive sur la performance énergétique des bâtiments, l'Union Européenne encourage les parties engagées dans la rénovation des bâtiments d'installer des énergies renouvelables sur place et de créer une infrastructure énergétique intelligente pourvue d'un stock d'énergie adéquat, avec un certificat de performance énergétique. En l'absence d'aide à ce type d'opération, les résultats sont quasiment nuls. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a proposé aussi un nouveau « deal écologique » pour relancer l'économie mondiale à la suite de la crise économique et financière de 2008.

La crise climatique est là, les analyses scientifiques l'affirment, mais les acteurs sont incapables de prendre les décisions qui pourraient l'empêcher. Dans une analyse dite du « catastrophisme éclairé », il s'agit de convaincre les acteurs économiques et les citoyens de l'imminence obligatoire de la crise et d'utiliser le passé antérieur. « Qu'aurait-il fallu faire pour l'éviter ? »²⁴. Ensuite, il s'agit de se donner quelques règles d'action, qui n'élimine pas violemment tout le passé mais qui organise différemment le présent et prépare l'avenir.

Le changement climatique commence seulement à être perçu par la population, surtout par les jeunes générations qui s'inquiètent pour leur avenir. La question n'est pas seulement de savoir quelles sont les mesures à prendre, il s'agit aussi et surtout face à l'irréversibilité des dégâts, selon quel « timing », celui de l'horizon-temps. Keynes affirmait à juste raison que « dans le court terme, nous serons tous morts ». Dans le domaine de la finance internationale, l'horizon-temps est très court, guère plus d'une semaine pour de nombreuses opérations financière, parfois une journée seulement. Si la durée de vie devient l'aune qui intervient dans l'horizon temps, le siècle constitue une base de réflexion, étant entendu que la très grande majorité des décisions ne

²⁴ Dupuy, J-P. (2004) Pour un catastrophisme éclairé, Ed. Seuil, Coll. Points essais, Paris, 2004
Fontanel, J. (2020), L'économiste face au « catastrophisme éclairé, Cahiers de l'Espace Europe, hal-02906866

seront prises que sur un horizon-temps qui ne dépasse pas la décennie, parfois l'année. Les déchets nucléaires ont une existence qui devrait perdurer sur plusieurs siècles, et leurs effets délétères peuvent ne plus être soutenables et acceptables socialement par les nouvelles générations, même si aujourd'hui ils sont enfouis dans des silos particulièrement surveillés pour un danger immédiat minimal. Cependant, dans ce domaine, la science n'a pas dit son dernier mot et l'idée selon laquelle ils pourraient, en fonction de l'amélioration de la connaissance scientifique, être stérilisés ou affectés à d'autres évolutions positives, n'a pas été abandonnée. Dans ce cas, les décisions peuvent être prises à l'aune d'une décennie pour en constater les évolutions d'usage ou d'inconvénient humain et sociétal. Cependant, lorsque les effets sont irréversibles, le très court terme doit être envisagé.

Aujourd'hui encore, les gaz à effets de serre produisent des effets néfastes pour la vie sur terre qui semblent irréversibles. Autant pour les déchets nucléaires, le siècle peut être retenu comme horizon temps pour leur élimination, autant pour le réchauffement climatique et ses effets néfastes les solutions doivent être trouvées dans les toutes prochaines années. Les questions de la pérennité des systèmes productifs, des conditions de vie, de la survie de certains territoires, et à plus long terme de la survie de l'humanité se posent. Les décisions des responsables politiques et économiques excèdent rarement une décennie, surtout dans les Etats démocratiques aux mandats électifs souvent quinquennaux. Il s'agit souvent de décisions positives ou contraignantes pour les populations et le monde du travail. Dans ce contexte, la plupart des projets d'infrastructures ou d'implantations s'inscrivent dans un temps court, sous la menace d'évolutions rapides des conditions du marché. Dans ce contexte, les questions relatives à l'environnement et au réchauffement climatique apparaissent bizarrement comme des contraintes à supporter par le citoyen. La transition énergétique, si elle n'est pas jugée fondamentale, se présente comme un ensemble de décisions contraignantes, imposées par l'Etat, en fonction d'un horizon-temps si long que son opportunité est jugée discutable.

La troisième révolution industrielle devrait tendre à être plus démocratique et égalitaire au regard de l'importance des services publics quasi gratuits, grâce au progrès technologique du numérique et aux énergies renouvelables. Le point de bascule dépendra aussi des prix du pétrole et du gaz deux carburants qui dominant encore largement le marché. Tant que ces secteurs engrangeront de larges bénéfices, ils continueront à spéculer sur le maintien de leurs activités. Les Etats-Unis ou la Russie exploitent toujours le gaz naturel, en engageant de lourds

investissements, qui seront autant d'actifs bloqués en moins d'une décennie. Le changement de technologie dépréciera complètement la valeur des actifs existants. Selon Citygroup, elle devrait conduire à l'immobilisation de 100.000 milliards de dollars d'actifs bloqués, si l'objectif d'une augmentation de la température de 2°celsius sur Terre, proposé par la Conférence de Paris, n'était pas dépassé. Il faut cependant convaincre la soutenabilité et la stabilité d'un tel système face au processus actuel, lequel conduira inéluctablement à des catastrophes naturelles aux coûts considérables. La question, comme toujours, est de savoir qui en supporte les coûts. Dans ce contexte, au regard des revenus énormes des producteurs d'énergies carbonées et de la puissance des lobbys souvent enrichis directement ou indirectement par les réserves d'énergies fossiles, il faut s'attendre à des réactions fortes des propriétaires pour retarder un processus qui, compte tenu des connaissances actuelles, devrait à terme être définitivement acté. La Chine, leader mondial des énergies renouvelables, exprime aujourd'hui sa volonté dans le treizième plan quinquennal de développer une « civilisation écologique ». Elle emploie déjà près de 4 millions de personnes dans le secteur des énergies renouvelables.

La société de consommation est tournée sur un bonheur individuel fondé sur l'achat et la possession. L'obsolescence programmée accélère les systèmes de production, les infrastructures ne sont plus rénovées mais remplacées. La destruction supplante la rénovation. Il en résulte un manque de volonté politique pour les gouvernements qui désirent une réélection proche. D'autant que l'idée de la performance de l'Etat est mesurée par le PIB, malgré toutes ses imperfections au regard de l'exploitation sans limite du patrimoine non renouvelable de la Terre et qui fait des pays qui l'épuisent ceux qui disposent des meilleurs résultats. Le profit immédiat individualisé sur toute activité sur Terre couplé à la valorisation sans partage (par le système économique) de l'intérêt individuel conduit à des ravages et au gaspillage des ressources de la terre et des océans. Dans ces conditions, le système se renouvelle sans cesse, et vouloir appliquer les grains de sable de la lutte contre le réchauffement climatique des générations futures, modifie les rapports de pouvoir, les profits des firmes multinationales et le potentiel de réélection des rouages politiques de l'Etat. Les intérêts économiques rencontrent aussi une demande solvable, que celle-ci soit créée ou non par eux-mêmes, et l'absence d'une offre correspondante ou l'augmentation des prix est susceptible de créer un fort mécontentement collectif, comme le mouvement des « Gilets Jaunes » en France en témoigne. Si un Etat cherche seul, dans le cadre d'une globalisation économique mondiale, gérée de manière très souple par l'Organisation Mondiale du Commerce, à développer une action positive pour

contester le réchauffement climatique, il subira rapidement une délocalisation de ses activités, une inflation pour les produits de première nécessité et une pollution et un réchauffement climatique sensiblement équivalents à ce qu'ils étaient avant l'action elle-même. Les firmes multinationales bénéficient de cette situation en se dirigeant vers les Etats les moins engagés dans la lutte climatique et les moins exigeants en matière d'imposition ou de réglementations écologiques²⁵. Les lobbys fonctionnent aussi rapidement, même en situation de concurrence sur les marchés, pour éviter toutes les nouvelles réglementations, administratives, écologiques ou fiscales. C'est le cas de toutes les entreprises du secteur énergétique, qui défendent leurs intérêts contre notamment le principe du pollueur-payeur, même quand l'intérêt collectif est directement et clairement concerné par une décision environnementale. Elles expriment, par le lobbyisme, souvent un cynisme que seul l'expression de l'intérêt individuel semble devoir justifier, en dehors de toute éthique²⁶. La question posée est alors qui est le pollueur, le fabricant d'automobiles, le pétrolier ou les utilisateurs ? La grande réforme du marché carbone proposé au Parlement européen à l'été 2022 a été rejetée, face à l'action conjuguée des industriels de l'acier, des engrais et du ciment qui peuvent ainsi toujours impunément émettre leurs gaz à effets de serre, sans aucune pénalité.

Pourtant, il faut agir, mais l'information disponible n'est pas toujours bien relayée par les responsables politiques, toujours prisonniers de leur lutte pour le pouvoir et qui admettent trop souvent que les « promesses n'engagent que ceux qui les croient possibles ». Le GIEC produit une information scientifique intéressante, pourtant partiellement contrôlée par les forces politiques. Les médias informent sur les catastrophes naturelles, mais les liens de causalité avec le réchauffement climatique, sont, au mieux, mentionnés pour un simple rappel de quelques secondes. Or, les médias appartiennent à des milliardaires, ceux-là même qui sont engagés dans des affaires parfois polluantes et qui ne désirent pas être perçus comme des responsables importants du réchauffement climatique²⁷. Pourtant les « migrations climatiques »

²⁵ Fontanel, J., Henriques (2007) *A Globalização em Análise: Geoeconomia e Estratégia dos Actores* Instituto Piageto, Lisboa. 2nd. Ed. 2010

²⁶ Pour Médiapart (3 juin 2022) , “des documents internes à Total [...] démontrent comment le groupe pétrolier a torpillé dans les années 1990 une mesure climatique d'envergure : une taxe carbone pour mettre progressivement fin aux énergies fossiles et qui devait être étendue à l'échelle mondiale après le Sommet de Rio de juin 1992. Un sabotage qui, selon les experts, est synonyme aujourd'hui de 30 ans de retard face à l'urgence climatique.” . Correia Mickaël, “Comment le sabotage d'une mesure européenne par Total a fait perdre 30 ans à l'action climatique”, *Mediapart*, 03/06/2022,

²⁷ Branco, J. (2019), *Crépuscule, Au diable Vauvert ?* Massot Editions. . Branco, J. (2020) *La république ne vous appartient pas. Au diable Vauvert*. Paris. Branco, J. (2020), *Treize pillards. Petit procès de la macronie, Au diable Vaivert*, Paris.

deviennent de plus en plus urgentes, mais leur interprétation politique est toujours contestée entre ceux qui veulent ériger des barrières infranchissables à l'entrée et ceux qui en espèrent retirer un soutien électoral. Le monde change, il s'agit aussi de l'adapter, sans avoir à le subir. Les migrations peuvent constituer une solution partielle aux problèmes économiques et écologiques de territoires aux atouts et faiblesses différentes mais complémentaires. Si elles sont le résultat principal du réchauffement climatique, les adversaires de ces flux devraient alors s'interroger sur les mesures à prendre pour que chacun reste chez soi. Les questions sécuritaires sont alors posées de personnes en forte souffrance face à une population à la fois aisée et xénophobe vers des formes de violences, de vols ou de terrorisme, qui relèvent aussi de la sécurité intérieure. Dans ce contexte, l'intérêt des migrations est mitigé et les frontières permet, au moins partiellement, de les réguler.

Cependant, avec les firmes multinationales, les autochtones ont perdu une grande partie de leurs droits pourtant reconnus., même si l'ONU considère qu'en matière de climat les besoins des communautés autochtones en relation avec leurs ressources naturelles sont cruciaux pour leur mode de vie et parfois leur vie spirituelle. La mercantilisation du monde fait en sorte que tout fait l'objet d'un marché, que celui-ci soit de dupe ou d'intérêt collectif des participants. La corruption peut conduire parfois à des politiques de compensation, mais parfois les effets sont irréversibles pour l'ensemble d'une communauté. Les journalistes dans sa grande majorité, ne fustigent que rarement les comportements non écologiques de leurs patrons de presse.

La conception westphalienne des relations internationales est née au XVIIe siècle est une continuation de la réflexion mercantiliste de défense du Prince ou de l'Etat. La référence à l'intérêt national est alors constamment exprimée des discours politiques, diplomatiques et militaires. Aujourd'hui, les enjeux mondiaux ont pris de l'importance, notamment sur les questions de l'épuisement des terres et du réchauffement climatique. Cependant, malgré les accords politiques, il n'existe pas de gouvernance mondiale, sauf celle qui est consacrée par la puissance d'un pays ou d'une civilisation. Mais ce besoin de gouvernance globale se heurte aux intérêts particuliers et à la difficulté de solidarité dans un milieu économiquement d'inégalités économiques, politiques et sociales des territoires. Les Etats s'accrochent à leur identité et à leur histoire et les antagonismes, pourtant jugés dépassé par Fukuyama, sont restés très forts, comme en témoigne aujourd'hui encore la guerre en Ukraine engagée par la Russie

de Poutine²⁸. Les Etats sont utiles aux firmes multinationales qui peuvent ainsi obtenir plus facilement des législations administratives ou fiscales plus favorables. De fait, le mélange des actions des élites pose problème, en passant du public au privé et vice versa dans le cadre d'échanges de personnels dévoués à la cause mercantile. Les organisations internationales n'ont de pouvoir que celui que leur accorde les Etats Membres, et leur pouvoir n'est que celui d'un gérant que l'on peut ensuite licencier, notamment lorsque les grandes puissances politiques et économiques en ont l'opportunité. Les Etats défendent des valeurs différentes et aux autocrates asiatiques ou africains répond la ploutocratie des puissances occidentales, tous couverts derrière l'apparence d'une démocratie sous informée ou volontairement mal informée.

En 2016, le premier Sommet humanitaire mondial²⁹ (qui a réuni 55 chefs d'Etat, les ONG, des banques de développement, des agences de l'ONU) a conduit à la création du Nexus humanitaire- développement-paix³⁰. Les acteurs reconnaissent la nécessité de travailler ensemble. L'assistance humanitaire d'urgence n'est plus en mesure, seule, de répondre aux changements structurels provoqués par le dérèglement. La sécurité alimentaire est essentielle, même si elle n'est pas toujours bien perçue dans les pays développés³¹. Le rôle des armées est évoqué, car elles disposent d'une logistique utile, rapide et efficace concernant la réponse humanitaire. La mise en place systématique d'équipes d'opérations de maintien de la paix sur les zones dans lesquelles le dérèglement climatique peut être source de tensions est intéressante, car elle crée ainsi un lien étroit entre climat et sécurité. Il faudrait alors engager une formation spécifique des forces armées aux questions climatiques. Il ne s'agit pas de militariser davantage le monde, mais bien d'enfin donner les moyens et réponses appropriés à des enjeux sécuritaires internationaux. L'OTAN dispose aujourd'hui d'un Plan d'Action Changement Climatique et Sécurité³². Il s'agit de proposer aux pays les moins convaincus une alliance des termes "climat" et "sécurité" en vue d'organiser des plans d'actions efficaces concernant

²⁸ Fontanel, J. (2022), Les conséquences économiques et sociales des sanctions internationales contre la guerre de la Russie en Ukraine. Paix et sécurité européenne et Internationale, PSEI, Nice.

²⁹ Nations Unies, *Couverture du Sommet Humanitaire Mondial*, 24/05/2016, <https://www.un.org/press/fr/2016/iha1401.doc.htm>

³⁰ Moens, A. (2022), La prise de décision climatique : un enjeu de sécurité internationale. Mémoire ILERI, Université Grenoble-Alpes. Septembre.

³¹ Badie Bertrand, Agence Française de Développement, *Repenser la sécurité internationale à l'aune des urgences climatiques et sanitaires*, 23/11/2022.

³² Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, *NATO Climate Change and Security Action Plan*, juin 2021, https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_185174.htm

directement tous les acteurs pertinents. La question des régions encore habitable se posera rapidement du fait même du changement climatique

La guerre en Ukraine met en évidence les difficultés relatives à la mise en place d'une coopération universelle mais la création du Nexus humanitaire – développement - paix est susceptible de réduire les violences inhérentes aux conséquences délétères du réchauffement climatique et plus généralement de la pollution des terres et des océans. Cependant, le temps presse et les conflits éparpillés dans le monde mettent en évidence l'incapacité de l'humanité d'imaginer un autre chemin de croissance sans rapport de pouvoir et de marchandisation insensée. Le GIEC a mis en évidence les nouvelles conditions de rareté, d'inégalités ou de migrations, mais l'opinion publique est déboussolée entre sa volonté d'améliorer son niveau de vie relatif et la perception d'un avenir de moins en moins ouvert à la croissance à tous prix. Les rapports de puissance entre les Etats réapparaissent comme au temps des grandes conquêtes coloniales.

Le réchauffement climatique ne peut plus être un sujet parmi d'autres, puisqu'il impacte tous les domaines de politiques publiques, tant de sécurité alimentaire, d'habitat, de santé, que de sécurité au sens militaire du terme. La reconnaissance par l'ONU du droit humain à un environnement sain et durable est intéressante, mais les actions à entreprendre dépendent des Etats. Seules les mobilisations citoyennes et professionnelles, dans une dynamique de sécurité globale, peuvent faire encore bouger les lignes, en dehors de toute procédure démocratique depuis longtemps dominées par une oligarchie qui n'est solidaire que pour maintenir une ploutocratie de fait.

« Le bien commun doit être protégé contre la violence sans scrupule de la rentabilité financière et de la cupidité. La globalisation crée des réseaux interconnectés qui deviennent de plus en plus fragiles et dépendent, pour la plupart, d'opérateurs privés destinés à faire du profit. La crise climatique est là, les analyses scientifiques l'affirment, mais les acteurs sont incapables de prendre les décisions qui pourraient l'empêcher. Dans une analyse dite du « catastrophisme éclairé », il s'agit de convaincre les acteurs économiques et les citoyens de l'imminence obligatoire de la crise et d'utiliser le passé antérieur. « Qu'aurait-il fallu faire pour l'éviter ? »³³.

Bibliographie

Assemblée nationale (2019), *Dérèglements climatiques et conflits*, N° 3813, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_afetr/115b3813_rapport-information

Assemblée générale des Nations Unies (2019), *Rapport du Secrétaire Général : Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité*, Nations Unies Publications.

Badie B. (2022), *Repenser la sécurité internationale à l'aune des urgences climatiques et sanitaires*, Agence Française de Développement.

Bensahel-Perrin, L., Fontanel, J., Corvaisier-Drouart, B. (2009), *Les organisations non gouvernementales, ou l'homme au cœur d'une mondialisation solidaire*, L'Harmattan, Paris.

Blanchard, O., Tirole, J. (2021), *Les grands défis économiques*, Rapport https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport_les_grands_defis_economiques-juin_0.pdf

Branco, J. (2019), *Crépuscule*, Au diable Vauvert ? Massot Editions.

Branco, J. (2020) *La république ne vous appartient pas*. Au diable Vauvert.

Branco, J. (2020), *Treize pillards. Petit procès de la macronie*, Au diable Vauvert, Paris.

Brunat, E., Fontanel, J. (2021), La science économique comme idéologie. La science de gestion comme viatique de l'actionnaire, *Marchés et organisation*

Bremberg Niklas, "European regional organizations and climate-related risks : EU, OSCE and NATO", *Stockholm International Peace Research Institute*, 2018

Channel, J. and al (2015) *Energy DarwinismII : Why a low Carbon future doent have to cost the Earth*, *City GPS Report*. 10.

Conseil de Sécurité des Nations Unies (2017), *Compte-rendu de la 5663ème séance*, 17/04/2007

Conseil de sécurité des Nations Unies (2021), *Couverture de la 8926ème séance*, <https://www.un.org/press/fr/2021/cs14732.doc.htm>

Correia Mickaël (2022), "Comment le sabotage d'une mesure européenne par Total a fait perdre 30 ans à l'action climatique", *Mediapart*, 03/06/2022,

Cousins Stephanie, "UN Security Council: playing a role in the international climate change regime?", *Global Change, Peace & Security*, n°25, 2013

Dupuy, J-P. (2004) *Pour un catastrophisme éclairé*, Le Seuil, Paris, 2004

Dyson, M., Engel, A., Farbes, J. (2018), *The Economics of Clean Energy Portfolios : How renewable and Distributed Energy Resources Are Outcompeting and Can Strand Investment in Natural Gas-Fired Generation*, Rocky Mounstain Institute, mai 2018

Fontanel, J., Gaidar, Y. (1998), *L'avenir de l'économie russe*, Presses Universitaires de Grenoble

Fontanel, J. (2005), *Rareté et paix internationale. Une analyse économique. Annuaire Français des Relations Internationales*.

Fontanel, J., Henriques (2007) *A Globalização em Análise: Geoeconomia e Estratégia dos Actores* Instituto Piageto, Lisboa.

Fontanel J. Corvaisier-Drouart B. (2014) "For a general concept of economic and human security", in *The evolving boundaries of defence: an assessment of recent shifts in defence activities*, Emerald, Bingley,

Fontanel, J., (2016). La sécurité économique et sociétale : pour une conceptualisation humaniste multidimensionnelle. *Paix et Sécurité Européenne et Internationale*, (PSEI, 3)

Fontanel, J. (2019), Différends, conflits et guerres économiques. *Paix et Sécurité Européenne et Internationale*, PSEI (11), <http://revel.unice.fr/psei/index.html>,

Fontanel, J. (2020), L'économiste face au « catastrophisme éclairé », *Cahiers de l'Espace Europe*, hal-02906866

Fontanel, J. (2021), *L'importance géopolitique croissante de l'eau. Pax Economica*, hal-03107729

Fontanel, J. (2021), *Mondialisation privée et impasses du multilatéralisme intergouvernemental*, Question internationales, Janvier-Février.

Fontanel, J. (2022), Les conséquences économiques et sociales des sanctions internationales contre la guerre de la Russie en Ukraine. *Paix et sécurité européenne et Internationale*, PSEI, Nice

Guilhaudis, J-F., Fontanel, J. (2019) Les effets pervers de l'usage du PIB pour la décision politique et les relations internationales. Comment en sortir ? *Annuaire Français des Relations Internationales*, AFRI.

Guilhaudis, J-F. Fontanel, J. (2021) Les “ terres rares ” et autres matériaux critiques et stratégiques, au coeur des conflits de demain ?. *Paix et sécurité européenne et internationale*. Nice.

Lange, G-M, Wodon, Q., Carey, K. (2018) *The Changing Wealth of Nations 2018 ; Building a Sustainable Future* », World Bank, Washington

Moens, A. (2022), *La prise de décision climatique : un enjeu de sécurité internationale*. Mémoire ILERI, Université Grenoble-Alpes. Septembre.

Nations Unies (1992) *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, https://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/application/pdf/convfr.pdf

Nations Unies (2016), *Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, Qu'est-ce que la sécurité humaine ?* <https://www.un.org/humansecurity/fr/what-is-human-security/>

Nations Unies (2016), *Couverture du Sommet Humanitaire Mondial*, 24/05/2016, <https://www.un.org/press/fr/2016/iha1401.doc.htm>

Nations Unies (2020), *Paix, dignité et égalité sur une planète saine : éliminer la pauvreté*, <https://www.un.org/fr/global-issues/ending-poverty>

Nations Unies (2021) *Conflict & Food Security - UN Security Council*, <https://www.youtube.com/watch?v=xORbIGef4Mo>

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, (2019) “*Sécurité planétaire*” : les conséquences du changement climatique sur la sécurité, <https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2019/12/10/securite-planetaire-les-consequences-du-changement-climatique-sur-la-securite/index.html>.

Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, (2021), *NATO Climate Change and Security Action Plan*, https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_185174.htm

Pacte de Glasgow, 2021, <https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/12/Outcomes-French-FR-COP26-Presidency-Outcomes-The-Climate-Pact.pdf>.

Rifkin, Jeremy (2019), *Le New Deal Vert Mondial. Pourquoi la civilisation fossile va s'effondrer d'ici 2028. Le plan économique pour sauver la vie sur Terre*, Editions « Les Liens qui libèrent ».

Shiva, V. (2003), *La guerre de l'eau. Privatisation, pollution et profit*, L'Aventurine.

Smith, R., Fontanel, J., 2008. International security, defence economics and the powers of nations. *War, peace and security*, Emerald Publications

Suscheva, N., Fontanel, J. (2019) *La puissance des GAFAM*, Editions Université d'Etat d'Economie de Saint-Petersbourg.

UNESCO (2013), *Aucun signe de futures guerres de l'eau*, *Planète Science* ; <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/resources/periodical/a-world-of-science/vol-11-n-1/in-focus-water-cooperation/water-wars/>

Vie Publique (2022), *Rapport 2022 du GIEC : une nouvelle alerte face au réchauffement climatique*, République Française. [https://www.vie-publique.fr/en-bref/284117-rapport-2022-du-giec-nouvelle-alerte-face- au-rechauffement-du-climat](https://www.vie-publique.fr/en-bref/284117-rapport-2022-du-giec-nouvelle-alerte-face-au-rechauffement-du-climat),

Vie publique (2022), *Rapport du GIEC d'avril 2022 : quelles solutions face au réchauffement climatique ?*, République Française, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/284713-nouveau-rapport-du-giec-des-solutions-face-au-rechauffement-climatique>

Wolf, A. (1998) ; While water wars may be a myth, the connection between water and political stability certainly is not ». « *Conflict and Cooperation along International Waterways*, *Water Policy*, 1(2)»